

OBSERVATOIRE

4^ETRIMESTRE 2018 (DONNÉES AU 31/12/2018)

Les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel



Introduction

INTRODUCTION

L'observatoire des marchés de détail a pour objectif de présenter à un large public des indicateurs de suivi de l'ouverture des marchés. Il porte sur les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel en France métropolitaine.

Cet observatoire, actualisé tous les trimestres, est publié sur le site internet de la CRE (www.cre.fr).

Depuis le 1^{er} juillet 2007, tous les consommateurs ont la possibilité de choisir leur fournisseur d'électricité ou de gaz.

Une adresse électronique <u>surveillance.detail@cre.fr</u> est à la disposition des acteurs de marché et des consommateurs afin de faire remonter des informations relatives au fonctionnement des marchés de détail aux services de la CRE.

Open Data



Les données publiées dans les observatoires des marchés de détail sont disponibles sur la page Open Data de la CRE.

Sommaire

SOMMAIRE

	TRODUCTION	
P/	ARTIE 1 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ	6
	INTRODUCTION	_
	LES SEGMENTS DE CLIENTÈLE ET LEUR POIDS RESPECTIF	
	ETAT DES LIEUX	
	3.1.TABLEAUX DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ	
	3.2.EVOLUTION DU NOMBRE DE SITES EN OFFRE DE MARCHÉ	
	3.3.PARTS DE MARCHÉ	
	3.4.INDICE HHI PAR SEGMENT DE MARCHÉ	
	3.5.DONNÉES SUR LE DISPOSITIF ARENH	
	3.6.FOURNISSEURS ACTIFS D'ÉLECTRICITÉ	
	ANALYSE EN DYNAMIQUE	
	4.1.TABLEAU DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ	
	4.2.VENTES BRUTES SUR LES MOIS ÉCOULÉS	
	4.3.TAUX DE CHANGEMENT DE FOURNISSEUR (TAUX DE SWITCH)	
	PRIX DE VENTE SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ	
	5.1.POSTES DE COÛTS COUVERTS PAR LA FACTURE AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE	
	5.2.ÉVOLUTION DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE DE L'ÉLECTRICITÉ SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL	
Ę	5.3.ÉVOLUTION DE LA FACTURE ANNUELLE AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE	24
	5.4.COMPARAISON DES OFFRES	
P/	ARTIE 2 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DU GAZ	30
1.	INTRODUCTION	30
	LES SEGMENTS DE CLIENTÈLE ET LEUR POIDS RESPECTIF	_
	ÉTAT DES LIEUX	
	3.1.TABLEAUX DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ	
	3.2.ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SITES EN OFFRE DE MARCHÉ	
3	3.3.PARTS DE MARCHÉ	35
	3.4.ANALYSE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE	
	3.5.INDICE HHI PAR SEGMENT DE MARCHÉ	
	3.6.FOURNISSEURS DE GAZ NATUREL ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2018	
	ANALYSE EN DYNAMIQUE	
4	4.1.TABLEAU DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ	41
4	4.2.VENTES BRUTES DES TRIMESTRES ÉCOULÉS	42
	4.3.TAUX DE CHANGEMENT DE FOURNISSEURS (TAUX DE SWITCH)	
	PRIX DE VENTE DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL	
Ę	5.1.POSTES DE COÛTS COUVERTS PAR LA FACTURE AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE D'ENGIE	46
	5.2.ÉVOLUTION DES PRIX DE VENTE DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL	
	5.3.ÉVOLUTION DE LA FACTURE ANNUELLE DE GAZ NATUREL AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE	
Ę	5.4.COMPARAISON DES OFFRES	50
GI	LOSSAIRE	
		4/57

OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE DÉTAIL QUATRIÈME TRIMESTRE 2018

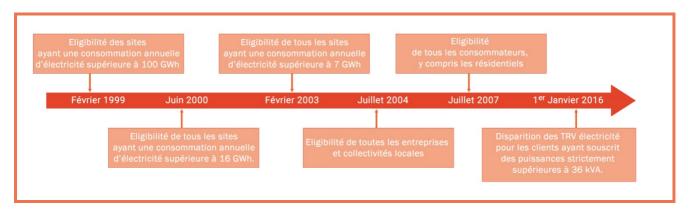
Sommaire

GLOSSAIRE COMMUN DE L'OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ	52
GLOSSAIRE PROPRE À L'OBSERVATOIRE DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉÉ	52
GLOSSAIRE PROPRE À L'OBSERVATOIRE DU MARCHÉ DU GAZ	53
INDEX DES FIGURES	54
INDEY DEC TARI FALLY	55

PARTIE 1 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ

1. INTRODUCTION

L'ouverture du marché français de l'électricité a connu plusieurs étapes :



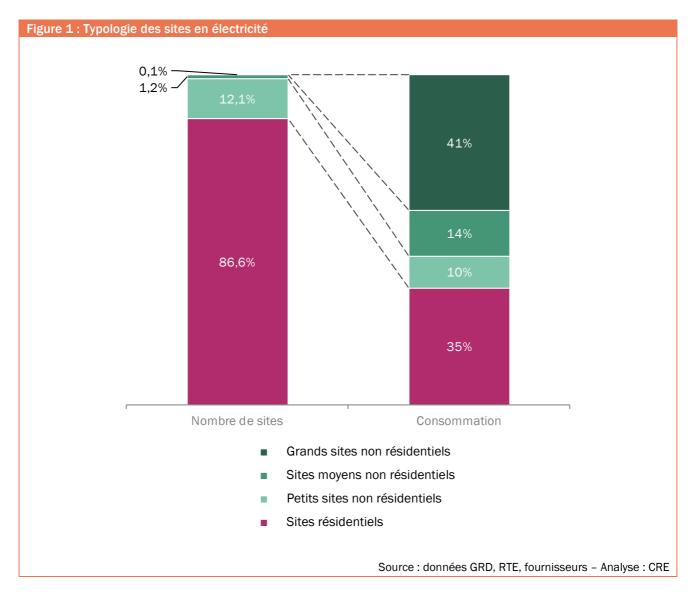
Au 31 décembre 2018, 38,5 millions de sites sont éligibles, ce qui représente environ 446 TWh de consommation annuelle d'électricité.

Les clients peuvent disposer de deux types de contrats :

- les contrats aux tarifs réglementés de vente (TRV), proposés uniquement par des fournisseurs historiques;
- les contrats en offre de marché, proposés par les fournisseurs historiques et par les fournisseurs alternatifs.

Les principales sources de l'observatoire sont les fournisseurs historiques, RTE et les sept plus grands gestionnaires de réseaux de distribution : ENEDIS (ex ERDF), Strasbourg Électricité Réseaux, Gaz et Électricité de Grenoble, URM, SICAE de l'Oise, Géredis Deux-Sèvres et SRD. Ces gestionnaires de réseaux couvrent plus de 98 % des sites français et de la consommation nationale d'électricité.

2. LES SEGMENTS DE CLIENTÈLE ET LEUR POIDS RESPECTIF



Le marché se divise en quatre segments :

- <u>Grands sites non résidentiels</u>: sites dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 250 kW. Ces sites sont des grands sites industriels, des hôpitaux, des hypermarchés, de grands immeubles etc. (consommation annuelle supérieure à 1 GWh en général).
- <u>Sites moyens non résidentiels</u>: sites dont la puissance souscrite est comprise entre 36 et 250 kW. Ces sites correspondent à des locaux de PME par exemple (consommation annuelle comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh).
- <u>Petits sites non résidentiels</u> : sites dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA. Ces sites correspondent au marché de masse des non résidentiels (les professions libérales, les artisans, etc.) Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.
- <u>Sites résidentiels</u> : sites résidentiels dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA. Leur consommation annuelle est en général inférieure à 10 MWh.

3. ETAT DES LIEUX

3.1. Tableaux de synthèse du trimestre écoulé

Tableau 1 : Synthèse en nombre de sites

	Résido	entiels	Non résidentiels		
Situation (en nombre de sites)	Au 31 décembre 2018	Au 30 septembre 2018	Au 31 décembre 2018	Au 30 septembre 2018	
Nombre total de sites	32 704 000	32 585 000	5 060 000	5 051 000	
Sites fournis en offre de marché, dont :	7 430 000	6 974 000	1 886 000	1 887 000	
► Fournisseurs historiques	272 000	216 000	707 000	733 000	
► Fournisseurs alternatifs	7 158 000	6 758 000	1 179 000	1 154 000	
Sites au tarif réglementé	25 274 000	25 611 000	3 174 000	3 164 000	
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	21,9 %	20,7 %	23,3 %	22,8 %	

Sources: RTE, GRD, Fournisseurs historiques - Analyse: CRE

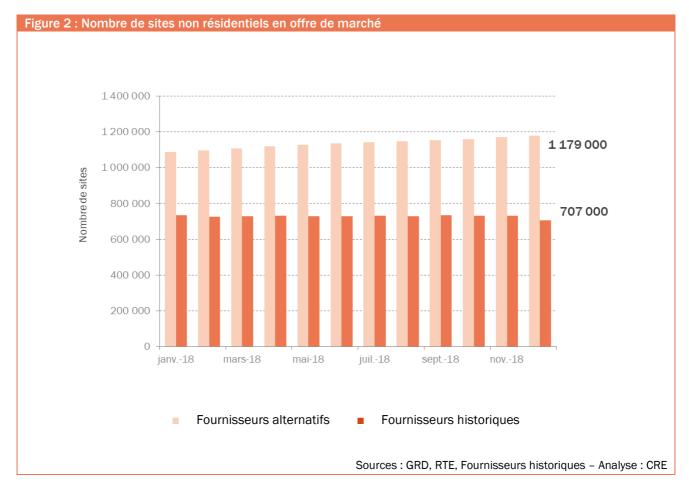
Tableau 2 : Synthèse en consommation annualisée

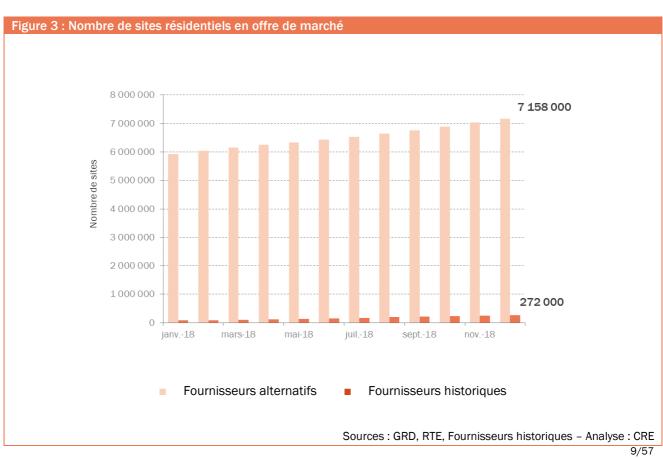
	Réside	entiels	Non rés	identiels
Situation (en consommation annualisée)	Au 31 décembre 2018	Au 30 septembre 2018	Au 31 décembre 2018	Au 30 septembre 2018
Consommation totale des sites	155,71 TWh	153,53 TWh	283,6 TWh	283,95 TWh
Consommation fournie en offre de marché, dont :	31,72 TWh	29,11 TWh	255,62 TWh	256,26 TWh
► Fournisseurs historiques	1,39 TWh	1,1 TWh	133,78 TWh	135,78 TWh
► Fournisseurs alternatifs	30,33 TWh	28,01 TWh	121,84 TWh	120,48 TWh
Consommation fournie au tarif réglementé	123,99 TWh	124,42 TWh	27,98 TWh	27,69 TWh
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	19,5 %	18,2 %	43 %	42,4 %

Sources: RTE, GRD, Fournisseurs historiques - Analyse: CRE

Note technique : Les données en nombre de sites et consommation annualisée sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

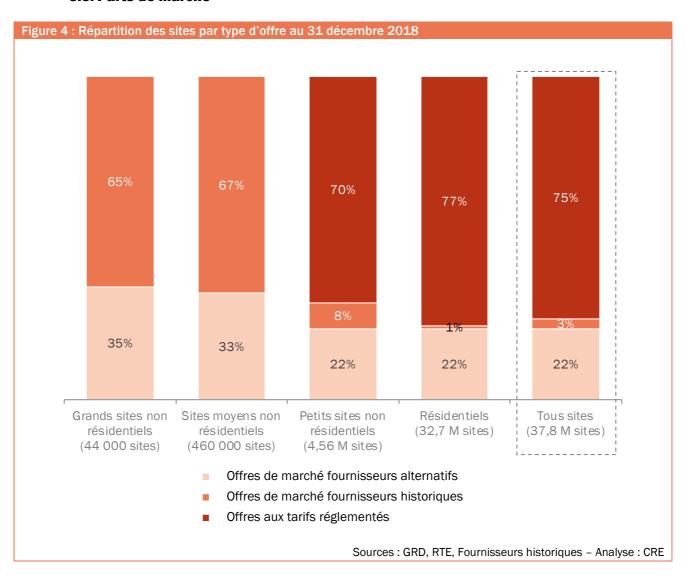
3.2. Evolution du nombre de sites en offre de marché



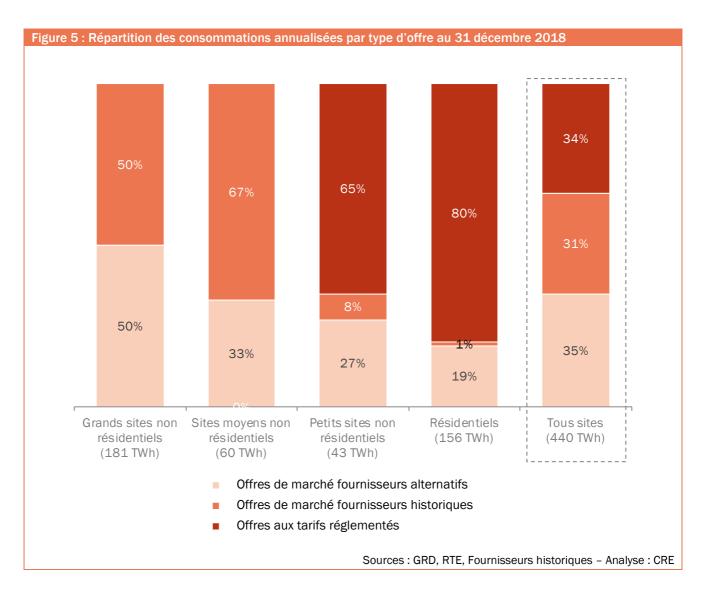


Au 31 décembre 2018, 9 316 000 sites ont choisi une offre de marché, dont 8 337 000 auprès d'un fournisseur alternatif.

3.3. Parts de marché



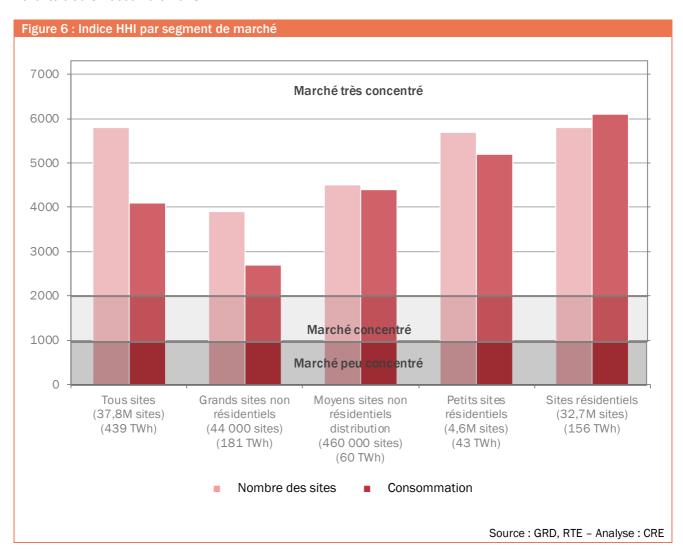
Au 31 décembre 2018, environ 25% des sites sont en offre de marché, dont 22% auprès d'un fournisseur alternatif.



Au 31 décembre 2018, environ 66% de la consommation est fournie par des offres de marché, dont 35% auprès d'un fournisseur alternatif.

3.4. Indice HHI par segment de marché

Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)¹ en nombre de sites et en volume pour les différents segments du marché de détail. Cet indice mesure la concentration du marché sur chaque segment de clientèle au 31 décembre 2018.

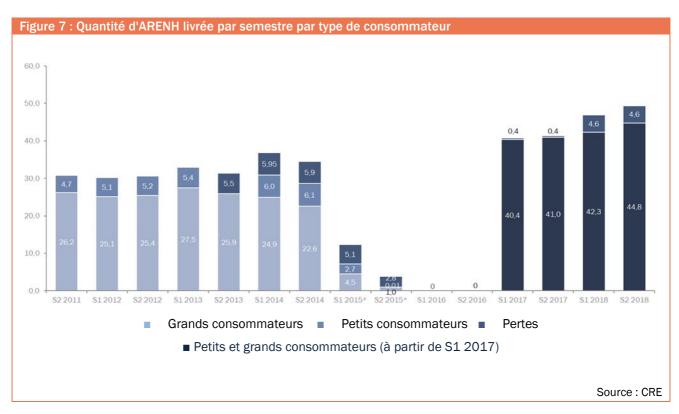


¹ L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 2 000 (tel que défini par la Commission européenne).

3.5. Données sur le dispositif ARENH

La loi du 7 décembre 2010 a instauré le dispositif d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH), qui donne le droit à tout fournisseur d'acheter de l'électricité d'origine nucléaire à EDF à prix régulé. Cette électricité est exclusivement destinée à l'alimentation de clients finals situés en France métropolitaine.

Le produit livré est défini par l'arrêté du 16 mai 2011 et peut être de deux formes, selon que le fournisseur alimente des clients profilés relevant des profils RES et PRO, dits petits consommateurs (catégorie C2) ou des clients ne relevant pas de cette catégorie, dits grands consommateurs ainsi que les acheteurs pour les pertes (catégorie C1). Jusqu'en 2015, le produit livré pour la catégorie C1 est plat, tandis que le produit livré pour la catégorie C2 est modulé. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le produit livré est plat pour l'ensemble des consommateurs.



Conformément à l'article L. 366-5 du code de l'énergie, la CRE publie sur son site la liste des fournisseurs (63 au total) ayant signé un accord-cadre avec Électricité de France : http://www.cre.fr/media/fichiers/marches/liste-des-fournisseurs-ayant-signe-un-accord-cadre-avec-electricite-de-france

3.6. Fournisseurs actifs d'électricité

Tableau 3 : Liste des fournisseurs nationaux d'électricité enregistrés sur le site energie-info² et actifs³ au 31 décembre 2018

	urnisseurs s commerciales	Grands sites non résidentiels	Sites moyens non résidentiels	Petits sites non résidentiels	Sites résidentiels
	Fourn	isseurs alternatifs	d'électricité		
Alpiq Energie France	ALPIQ	•	•		
Alterna	@alterna @deckricite-goz	•	•	•	•
Ахро	a≰po	•			
Butagaz	Butagaz GAZ & ÉLECTRICITÉ				•
Cdiscount Energie	Cdiscount énergie ⊕				•
Direct Énergie	direct energie entreprises	•	•	•	•
EBM	I = :M	•			
Edenkia	Edenkia	•	•		
EkWateur	ekWateur			•	•
Elecocité	élecocité			•	•
Electricité de Provence	électricité de PROVENCE			•	•
Electricité de Savoie	Electricité de Savoie	•	•	•	
Enalp	enalp	•	•		
Enercoop	enerco	•	•	•	•
Energem	() énergem	•	•		

² Nom et marque(s) commerciale(s) des fournisseurs.

³ Un fournisseur est dit actif sur un segment donné s'il remplit l'une de ces conditions :

<sup>il a au moins un site en contrat unique;
il est responsable d'équilibre d'au moins un site en CARD/CART;
il est responsable d'équilibre et a livré une partie de la consommation d'un site au cours du trimestre précédent.</sup>

	urnisseurs s commerciales	Grands sites non résidentiels	Sites moyens non résidentiels	Petits sites non résidentiels	Sites résidentiels
Energie d'ici	O ENERGIE	•	•	•	•
Energies du Santerre	ÉNERGIES DU SANTERRE	•	•	•	•
Energies E.LECLERC	<u>énergies</u>				•
Energies Libres	ENERGIES LIBRES	•	•		
ENGIE	engie	•	•	•	•
ENI	eni			•	•
Enovos	^N enovos	•	•		
Gedia	©edia DES ÉMBRO ES A DES SERVICES	•	•	•	
GEG Source d'Energies	G G MAIN T PARTY	•	•	•	•
Greenyellow	greenyellow l'énergie entre vos mains				•
Hydronext	Hydro	•	•		
Hydroption	HYDRØPTION votre énergie, nos garanties	•	•		
Iberdrola	IBERDROLA	•	•		
llek	Tiek				•
Lucia	lucia	•	•	•	•
Mint Energie	mult energie				•
Ohm Energie	<u> </u>				•
Planète OUI	planète ()	•	•	•	•
Plum	Plüm ENERGIE				•

	urnisseurs s commerciales	Grands sites non résidentiels	Sites moyens non résidentiels	Petits sites non résidentiels	Sites résidentiels				
Proxelia	proxelia	•	•	•	•				
Sélia	Sélia Interstant	•	•	•	•				
Solvay Energy Services	S SOLVAY	•	•						
SoWee	s ^o wee				•				
Total	TOTAL		•	•					
Total Spring	TOTAL Spring				•				
Uniper	uni per	•	•						
Urban Solar Energy	<u>Urban Solar</u>	•	•	•	•				
Vattenfall	VATTENFALL 🍣	•	•	•					
	Fournisseurs historiques d'électricité								
EDF	eDF	•	•	•	•				

Sources : GRD, RTE, énergie-info - Analyse : CRE

Le tableau recense les fournisseurs qui, au dernier jour du trimestre de l'observatoire et pour chaque segment de clientèle :

- sont inscrits dans le moteur de recherche des fournisseurs par code postal, en ligne sur le site <u>www.energie-info.fr</u>⁴;
- sont nationaux, c'est-à-dire qu'ils ont déclaré proposer des offres dans au moins 90 % des communes de France métropolitaine raccordées au réseau de l'électricité (hors Corse);
- sont actifs, c'est-à-dire qu'ils remplissent l'une de ces conditions :
 - o avoir au moins un site en contrat unique;
 - o être responsable d'équilibre d'au moins un site en CARD/CART;
 - être responsable d'équilibre et avoir livré une partie de la consommation d'un site au cours du trimestre précédent.

Les fournisseurs qui n'ont pas souhaité s'inscrire sur le moteur de recherche des fournisseurs par code postal ou qui n'ont pas déclaré desservir plus de 90 % des communes ne sont pas cités.

⁴ Mis en ligne en septembre 2008, le moteur de recherche est construit à partir des renseignements donnés volontairement par les fournisseurs. Le site internet www.energie-info.fr est développé par le médiateur national de l'énergie, en collaboration avec la CRE, la DGCCRF et la DGEC.

Au 31 décembre 2018, environ 160 fournisseurs non nationaux d'électricité sont actifs sur le territoire, dont les fournisseurs historiques (entreprises locales de distribution). Ces fournisseurs présents localement ou régionalement sur le territoire proposent des offres à un ou plusieurs segments de clientèle.

4. ANALYSE EN DYNAMIQUE

4.1. Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant conclu un contrat au cours du trimestre considéré à l'occasion d'une mise en service ou d'un changement de fournisseur. Les ventes brutes, en offre de marché ou au tarif réglementé, mesurent l'efficacité commerciale du fournisseur en termes d'acquisition de nouveaux sites.

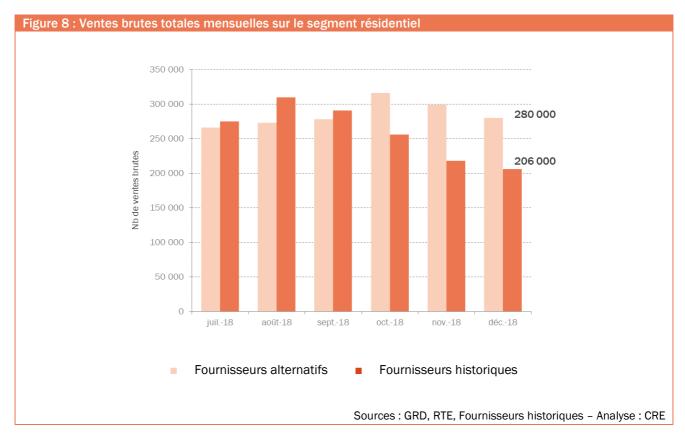
Tableau 4 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé

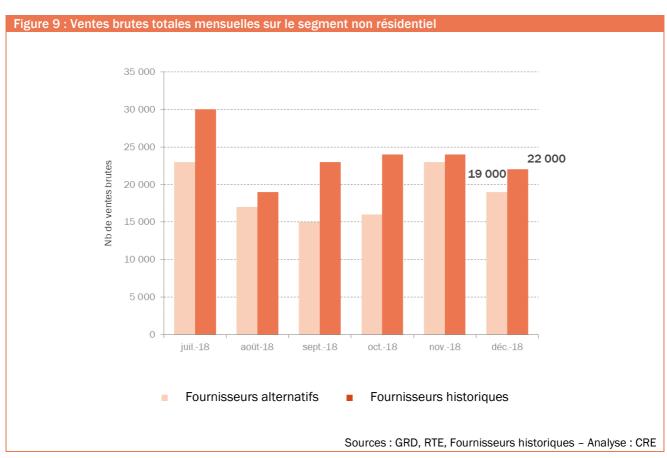
	Réside	entiels	Non résidentiels		
Au cours du trimestre (en nombre de sites)	T4 2018	T3 2018	T4 2018	T3 2018	
Ventes brutes totales	1 575 000	1 695 000	128 000	126 000	
► Fournisseurs historiques	680 000	877 000	70 000	71 000	
► Fournisseurs alternatifs	895 000	818 000	58 000	55 000	
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes du segment	56,8 %	48,3 %	45,3 %	43,7 %	

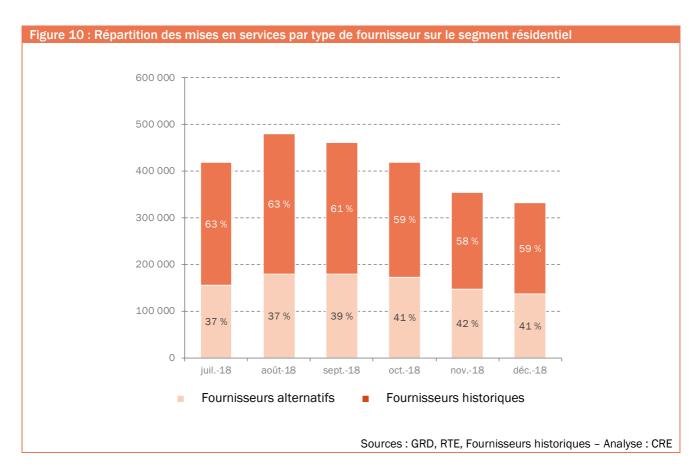
Note technique : Les données de ventes brutes sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

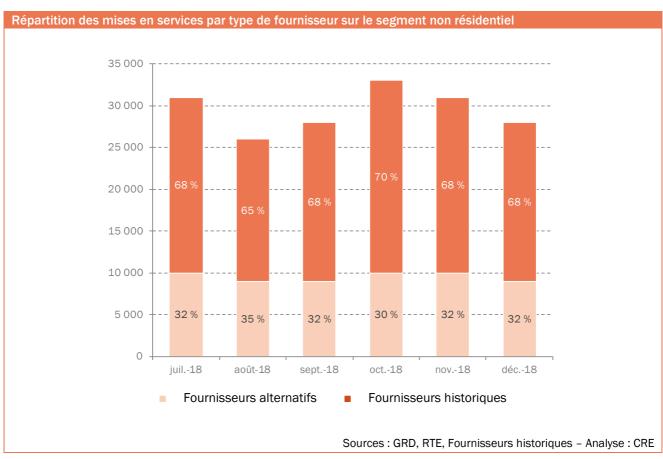
Sources: GRD, RTE, Fournisseurs historiques - Analyse: CRE

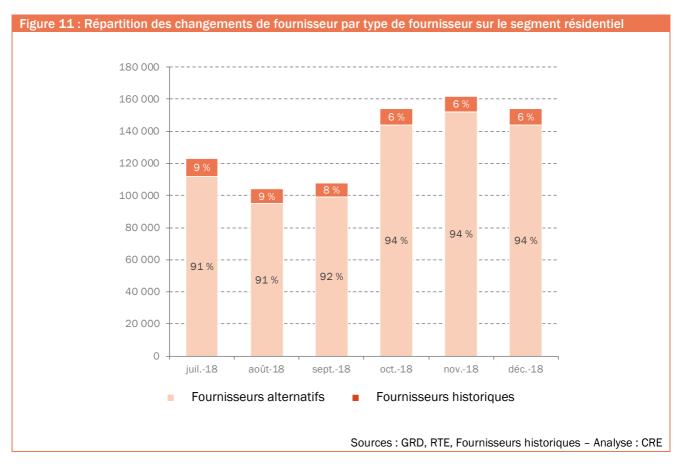
4.2. Ventes brutes sur les mois écoulés

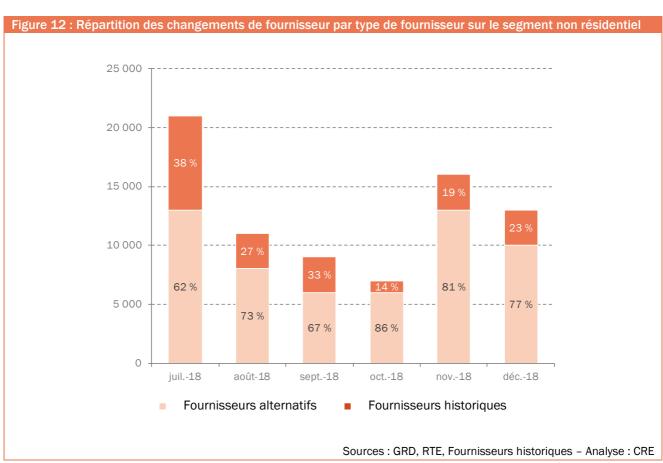










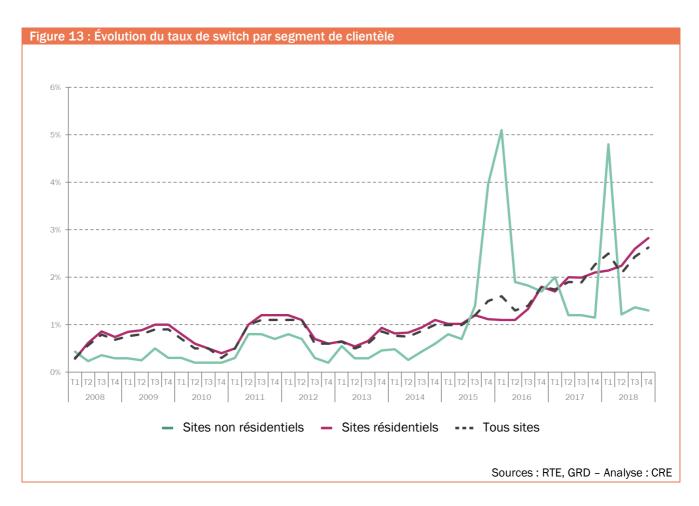


4.3. Taux de changement de fournisseur (taux de switch)

Un switch est considéré comme le mouvement librement choisi d'un client (défini en termes d'un contrat ou les points d'approvisionnement et la quantité d'électricité ou de gaz associé au contrat) d'un fournisseur à un autre. L'activité de switch est définie comme le nombre de changements dans une période de temps donnée. Le taux de switch est alors le ratio du nombre de changements de fournisseurs ajouté aux mises en services des fournisseurs alternatifs dans la zone desservant le client sur le nombre total des clients éligibles dans chaque segment de clientèle. Il est à noter que le taux de switch ne tient pas compte des contrats renégociés sans qu'il y ait changement de fournisseurs.

Méthode de calcul du taux de switch

- Somme sur une période (un trimestre ici)
 - Des changements de fournisseur chez tous les fournisseurs
 - Des mises en service de nouveaux sites
 - Chez les fournisseurs alternatifs
 - o Chez les fournisseurs historiques en dehors de leur zone historique de desserte
- Divisée par le nombre de sites à la fin de la période

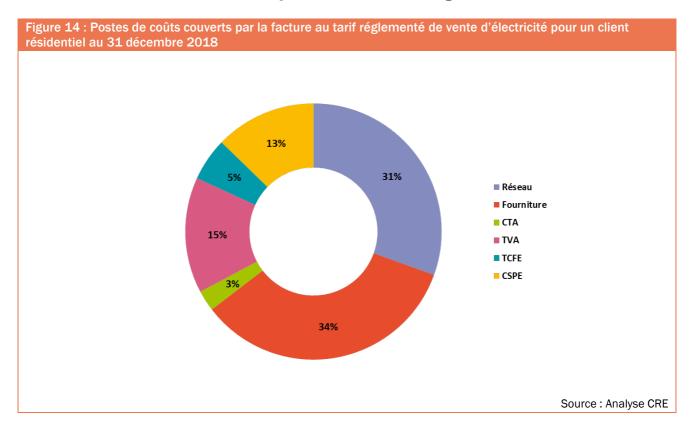


Exemple de lecture : au cours du Quatrième trimestre 2018, 2,8% des clients résidentiels ont soit :

- changé de fournisseur
- effectué une mise en service par un fournisseur alternatif
- effectué une mise en service par un fournisseur historique en dehors de sa zone de desserte.

5. PRIX DE VENTE SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ

5.1. Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente



Définitions

Client type: client résidentiel consommant entre 2 500 et 5 000 kWh (client Dc selon Eurostat)

Réseau : Part du tarif réglementé de vente couvrant les coûts d'acheminement. Ces coûts sont évalués par le TURPE 5 (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité) en vigueur depuis le 1^{er} août 2017.

Fourniture : Part du tarif réglementé de vente ayant vocation à couvrir les coûts de production et de commercialisation de l'électricité

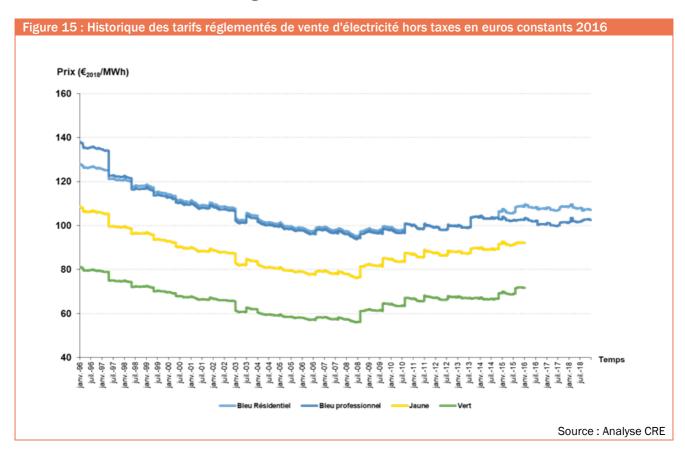
CTA : La Contribution Tarifaire d'Acheminement permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières.

TCFE: Les Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) sont définies par chaque commune et chaque département. Ces taxes sont payées par tous les consommateurs d'électricité dont la puissance maximale souscrite est inférieure ou égale à 250 kVA. Depuis le 1er janvier 2016, les TCFE se déclinent en

- 1) Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE);
- 2) Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Électricité (TDCFE).

CSPE: La Contribution au service public de l'énergie (CSPE) est perçue pour le compte des Douanes et intégrée, en tant que recette au budget de l'État. Elle s'élève à 22,5€/MWh depuis le 1er janvier 2016.

5.2. Évolution des tarifs réglementés de vente de l'électricité sur le marché de détail



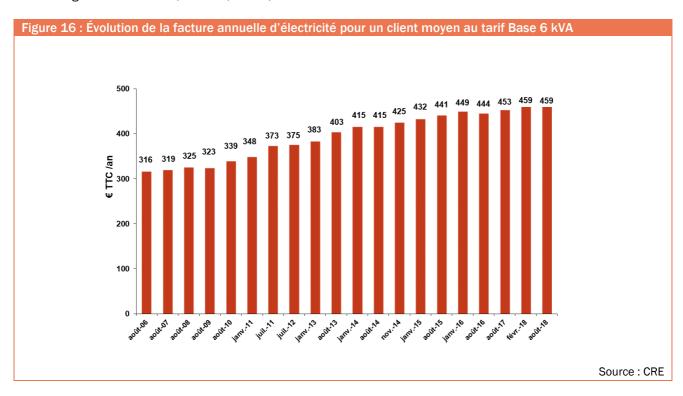
Date	Tarifs bleus résidentiels	Tarifs bleus non résidentiels	Tarifs jaunes	Tarifs verts
15 août 2010*	+3,0 %	+4,0 %	+4,5 %	+5,5 %
1 ^{er} juillet 2011	+1,	7 %	+3,2 %	+3,2 %
23 juillet 2012	+2,	+2,0 %		+2 %
1 ^{er} août 2013*	+5,	O %	+2,7 %	+0,0 %
1 ^{er} novembre 2014*	+2,5 %	-0,7 %	+2,5 %	+3,7 %
1 ^{er} août 2015	+2,5 %	+0,0 %	+0,9 %	+4,0 %
1 ^{er} août 2016*	- 0,5 %	- 1,5 %		
1 ^{er} août 2017 *	+1,7%	+1,7%		
1 ^{er} février 2018	+0,7%	+1,6%		
1 ^{er} août 2018	- 0,5 %	+1,1%		

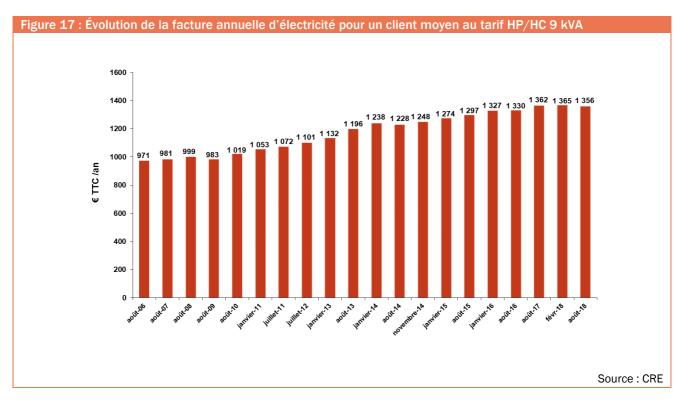
*Hausse moyenne tenant compte d'une modification tarifaire en structure

Source: CRE

5.3. Évolution de la facture annuelle au tarif réglementé de vente

La facture annuelle est donnée pour un client moyen au tarif bleu base avec une puissance souscrite de 6 kVA (consommation de 2 400 KWh), et pour un client moyen au tarif bleu HP/HC avec une puissance souscrite de 9 kVA (consommation de 8 500 KWh, répartie en 54 % heures pleines et 46 % heures creuses). La facture couvre le tarif réglementé de vente, la CSPE, la CTA, les taxes locales et la TVA⁵.





⁵ Depuis le 1^{er} trimestre 2011, les taxes locales ont été établies sur la base du maximum réglementaire prévu.

5.4. Comparaison des offres

Deux offres existent sur le marché :

- les tarifs réglementés de vente ;
- les offres de marché. Ces offres peuvent être à prix fixe ou à prix variable. Les offres à prix variable peuvent être indexées sur les tarifs réglementés de vente ou sur différents produits (prix spot, ARENH, produits pétroliers ou gaziers...) ou évoluer selon une formule propre au fournisseur.

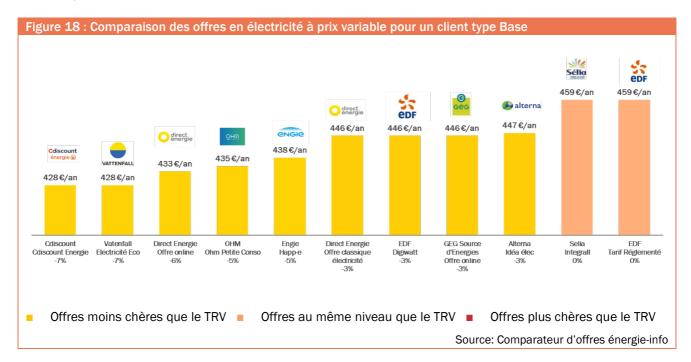
Les graphiques suivants présentent les différentes offres proposées par les fournisseurs d'électricité au 31 décembre 2018 pour deux types de clients situés à Paris :

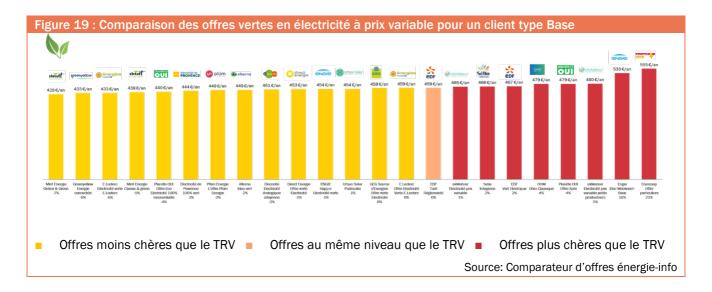
- un client en option Base consommant 2 400 kWh;
- un client en Heures Pleines/Heures Creuses consommant 8 500 kWh.

Les factures sont présentées TTC et hors promotion éventuelle.

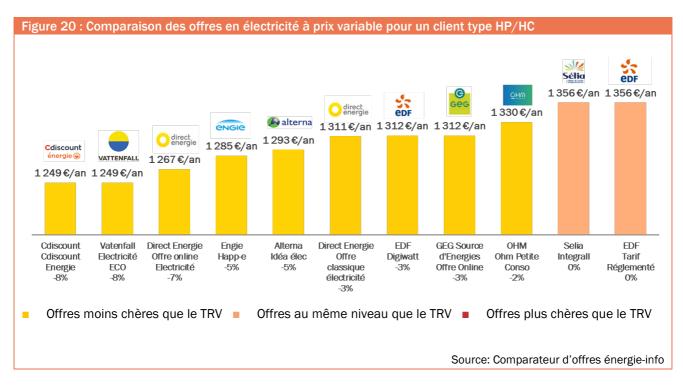
Les offres dites « vertes », dont la totalité de l'électricité provient de sources d'énergies renouvelables, sont comparées séparément.

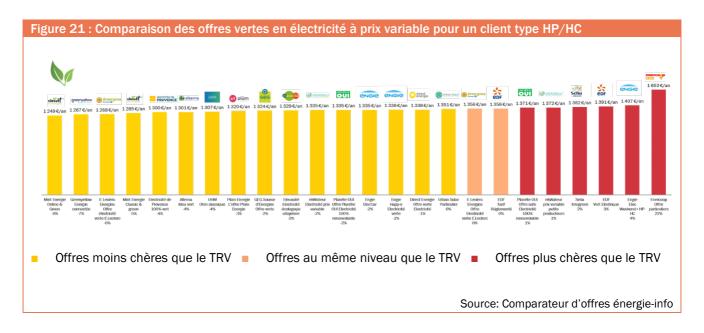
Offres à prix variable



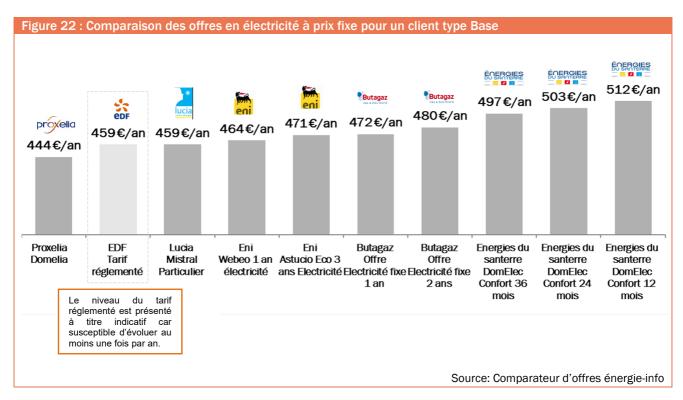


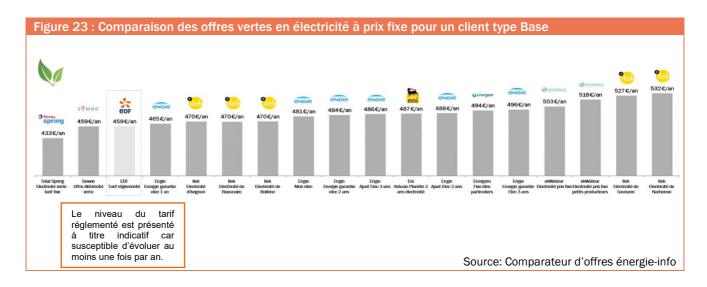
Exemple de lecture : L'offre Directe Base proposée par Direct Energie au 31 décembre 2018 est 3 % inférieure au tarif réglementé de vente.

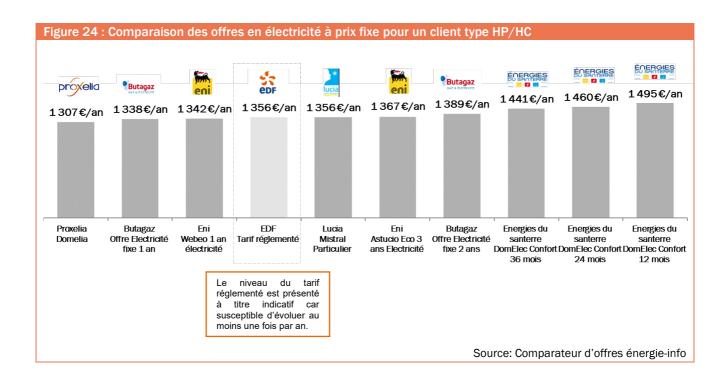


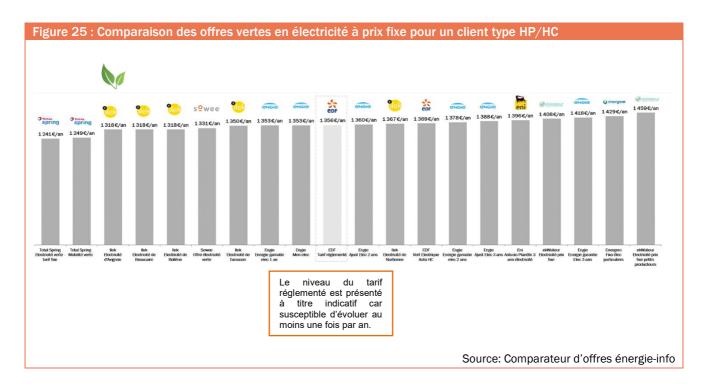


Offres à prix fixe





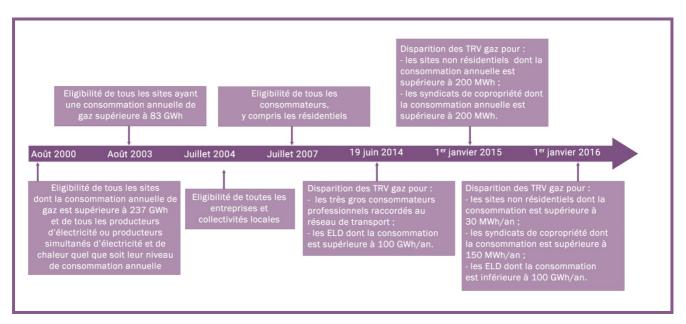




<u>PARTIE 2 :</u> LE MARCHÉ DE DÉTAIL DU GAZ

1. INTRODUCTION

L'ouverture du marché français du gaz⁶ a connu plusieurs étapes :



L'ensemble du marché représente, au 31 décembre 2018, 11,4 millions de sites et une consommation annuelle d'environ 489 TWh⁷.

Les clients peuvent disposer de deux types de contrats :

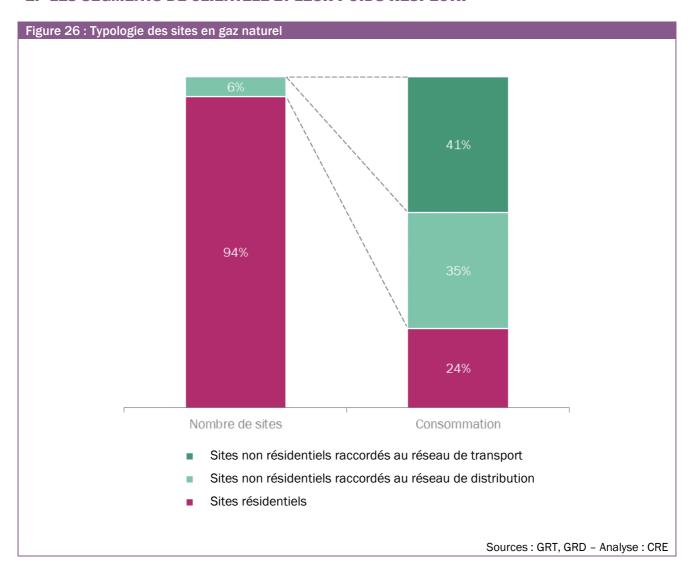
- les contrats aux tarifs réglementés (TRV), proposés uniquement par les fournisseurs historiques;
- les contrats en offre de marché, proposés par les fournisseurs historiques et par les fournisseurs alternatifs.

Les principales sources d'information de l'observatoire sont les gestionnaires de réseaux de transport (GRTgaz et TIGF), les 4 principaux gestionnaires de réseaux de distribution (GRDF, Régaz, Réseau GDS et Gaz Électricité de Grenoble) et les principaux fournisseurs historiques (ENGIE, ES Energies et Gaz de Bordeaux).

⁶ Gaz naturel, hors grisous, gaz industriels et réseaux de GPL.

⁷ Dans la suite du document, le périmètre d'étude est limité aux clients raccordés aux principaux réseaux (distribution et transport) qui représentent 486 TWh de consommation annualisée.

2. LES SEGMENTS DE CLIENTÈLE ET LEUR POIDS RESPECTIF



Le marché se divise en trois segments :

- Sites non résidentiels transport : grands sites industriels raccordés au réseau de transport.
- <u>Sites non résidentiels distribution</u>: marché de masse des sites non résidentiels et grands sites industriels raccordés au réseau de distribution.
- <u>Sites résidentiels</u> : sites de consommation des clients particuliers.

3. ÉTAT DES LIEUX

3.1. Tableaux de synthèse du trimestre écoulé

Tableau 6 : Synthèse en nombre de sites Résidentiels Non résidentiels Au 31 décembre Au 30 Au 31 décembre Au 30 Situation 2018 septembre 2018 2018 septembre 2018 (en nombre de sites) Nombre total de sites 10 708 000 10 663 000 659 000 657 000 Sites fournis en offre de marché, 6 392 000 6 229 000 595 000 591 000 dont: ► Fournisseurs historiques 3 243 000 3 194 000 307 000 308 000 ► Fournisseurs alternatifs 3 149 000 3 035 000 288 000 283 000 Sites au tarif réglementé 65 000 4 316 000 4 434 000 65 000 Parts de marché des 29,4 % 28,5 % 43.6 % 43.1 % fournisseurs alternatifs

Sources: GRT, GRD, Fournisseurs historiques - Analyse: CRE

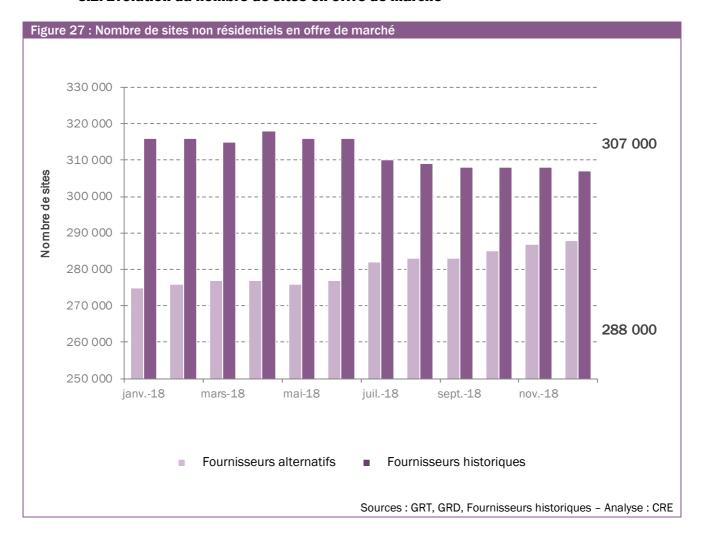
Tableau 7	 vnthe	CA AN	consomr	nati	on a	annual	ice	۵۵
Tabicau 1	 yllull	,30 011	COHSCIIII	пац		ammuai	10,	50

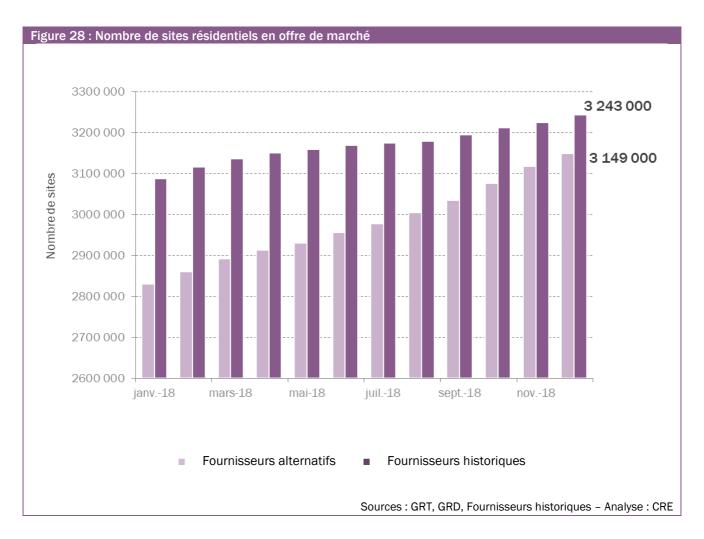
	Réside	entiels	Non rés	identiels
Situation (en consommation annualisée)	Au 31 décembre 2018	Au 30 septembre 2018	Au 31 décembre 2018	Au 30 septembre 2018
Consommation totale des sites	118,8 TWh	118,6 TWh	366,8 TWh	366,2 TWh
Consommation fournie en offre de marché, dont :	71,6 TWh	70 TWh	365,7 TWh	365,2 TWh
► Fournisseurs historiques	38,1 TWh	37,4 TWh	119,7 TWh	123,4 TWh
► Fournisseurs alternatifs	33,5 TWh	32,6 TWh	246,1 TWh	241,8 TWh
Consommation fournie au tarif réglementé	47,2 TWh	48,6 TWh	1,1 TWh	1 TWh
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	28,2 %	27,5 %	67,1 %	66 %

Sources: GRT, GRD, Fournisseurs historiques - Analyse: CRE

Note technique : Les données en nombre de sites et consommation annualisée sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

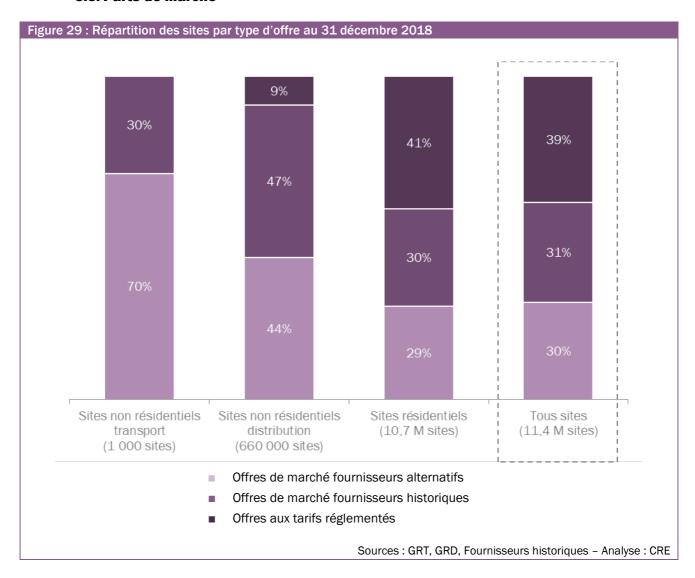
3.2. Évolution du nombre de sites en offre de marché



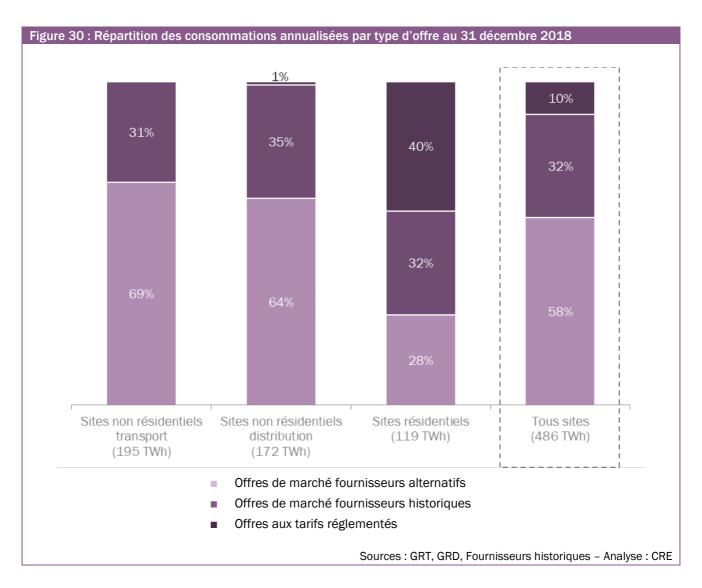


Au 31 décembre 2018, 6 987 000 sites ont choisi une offre de marché, dont 3 437 000 auprès d'un fournisseur alternatif.

3.3. Parts de marché



Au 31 décembre 2018, environ 61% des sites sont en offre de marché, dont 30% auprès d'un fournisseur alternatif.



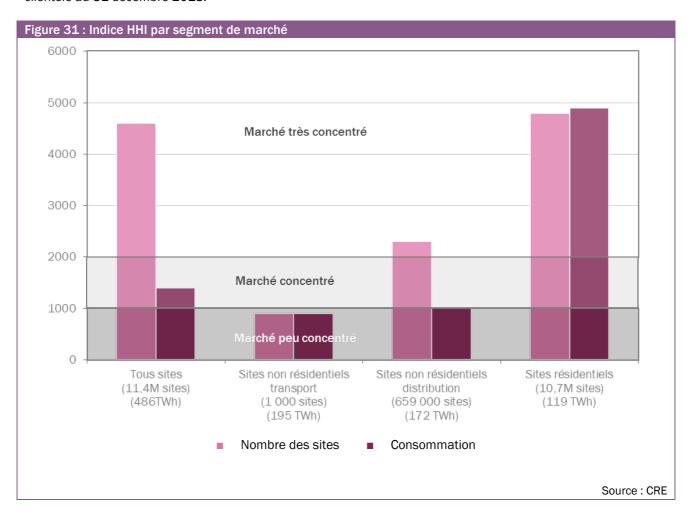
Au 31 décembre 2018, environ 90% de la consommation est fournie par des offres de marché, dont 58% auprès d'un fournisseur alternatif.

3.4. Analyse par zone géographique

Les différentes zones d'équilibrage de transport (ZET) ont fusionné le 1^{er} novembre 2018 en une zone unique : le *Trading Region France*. La CRE adaptera en conséquence son analyse par zone géographique dans ses prochains observatoires.

3.5. Indice HHI par segment de marché

Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)⁸ en nombre de sites et en volume pour les différents segments du marché de détail. Cet indice mesure la concentration du marché sur chaque segment de clientèle au 31 décembre 2018.



⁸ L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 2 000 (tel que défini par la Commission européenne).

3.6. Fournisseurs de gaz naturel actifs au 31 décembre 2018

Tableau 8 : Liste des fournisseurs nationaux de gaz naturel enregistrés sur le site énergie-info 9 et actifs 10 au 31 décembre 2018

Fournisseurs,		Sites transport non résidentiels	Sites distribution	Sites résidentiels		
Marque(s) commerciale(s) non résidentiels non résidentiels Fournisseurs alternatifs de gaz naturel						
Alpiq	ALPIQ		•	•		
Alterna	(A) al	terna	•	•	•	
Antargaz	al al	ntargaz choix naturel	•	•	•	
Ахро	a≰po		•	•		
Breizh Gaz	breizh gaz PAR REDEO		•	•		
Butagaz	Butagaz oaz & électrocité				•	
Direct Énergie	direct energie	direct energie	•	•	•	
Dyneff Gaz	dyneff			•	•	
EBM	I = :M			•		
EDF	eDF		•	•	•	
EkWateur	ekWateur or within Electron Rivord Alex			•	•	
Endesa Energia	E. endesa energía		•	•		
Energies du Santerre	ÉNERGIES DU SANTERRE		•	•		
Eni	eni		•	•	•	
Enovos	**Enovos		•	•		
Gas Natural Fenosa	gasNatural fenosa		•	•		

⁹ Nom et marque(s) commerciale(s) des fournisseurs actualisés au 31 décembre 2018.

¹⁰ Un fournisseur est dit actif sur un segment donné s'il remplit l'une de ces conditions :

[•] il fournit au moins un site en gaz naturel ;

<sup>il est expéditeur d'équilibre d'au moins un site en CAT;
il est expéditeur d'équilibre et a livré une partie de la consommation d'un site au cours de l'année précédente.</sup>

Four Marque(s)	nisseurs, commerciale(s)	Sites transport non résidentiels	Sites distribution non résidentiels	Sites résidentiels
Gaz Européen	<u>Européen</u>	•	•	
Gazprom Energy	GAZPROM	•	•	
GEG Source d'Energies	© GeG	•	•	
Iberdrola	IBERDROLA	•	•	
llek	lek			•
NATGAS France	natGAS Impa h Sidners	•	•	
PICOTY	picoty		•	
SAVE	Salve Scott Department of Control Tempor	•	•	
Sélia	Sélia (Bana Asian		•	
Séolis	Séolis un Lougen toron		•	
Solvay Energy Services	S SOLVAY	•	•	
SoWee	s ^o wee			•
Total Spring	TOTAL Spring			•
UNIPER	uni per	•	•	
Vattenfall	VATTENFALL 🥞	•	•	
	Fournisse	urs historiques de gaz	z naturel	
ENGIE (ex GDF Suez)	ENGIC GAZ TARF	•	•	•
ÉS	és	•	•	
Gaz de Bordeaux	Gazde Bordeaux	•	•	•
Gedia	©edia NA RABBAN LAN KANANA	•	•	
Total Energie Gaz	҈ TotaL	•	•	

Sources : GRT, GRD, énergie-info, CRE – Analyse : CRE

OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE DÉTAIL QUATRIÈME TRIMESTRE 2018

Partie 2 : Le marché de détail du gaz naturel

Le tableau recense les fournisseurs qui pour chaque segment de clientèle :

- sont inscrits dans le moteur de recherche des fournisseurs par code postal, en ligne sur le site www.energie-info.fr¹¹;
- sont nationaux, c'est-à-dire qu'ils ont déclaré proposer des offres dans au moins 90 % des communes françaises raccordées au réseau de gaz naturel¹²;
- sont actifs, c'est-à-dire qu'ils sont expéditeurs et fournissent au moins un client du segment considéré.

Les fournisseurs qui n'ont pas souhaité s'inscrire sur le moteur de recherche des fournisseurs par code postal ou qui n'ont pas déclaré desservir plus de 90% des communes ne sont pas cités.

Au 31 décembre 2018, près de 40 fournisseurs non nationaux sont actifs sur le territoire : 22 fournisseurs historiques (entreprises locales de distribution) et une vingtaine de fournisseurs alternatifs. Ces fournisseurs présents localement ou régionalement sur le territoire proposent des offres à un ou plusieurs segments de clientèle.

¹¹ Mis en ligne en 2008, le moteur de recherche est construit à partir des renseignements donnés volontairement par les fournisseurs. Le site internet energie-info.fr est développé par le Médiateur national de l'énergie, en collaboration avec la CRE, la DGCCRF et la DGEC.

¹² Lors de l'inscription d'un fournisseur dans le moteur de recherche, le fournisseur doit indiquer pour chaque segment de clientèle les communes pour lesquelles il propose ses offres. Cette condition de déploiement géographique n'est pas appliquée pour les fournisseurs de sites non résidentiels transport.

4. ANALYSE EN DYNAMIQUE

4.1. Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant conclu un contrat au cours du mois considéré à l'occasion d'une mise en service ou d'un changement de fournisseur. Les ventes brutes, en offre de marché ou au tarif réglementé, mesurent l'efficacité commerciale du fournisseur en termes d'acquisition de nouveaux sites.

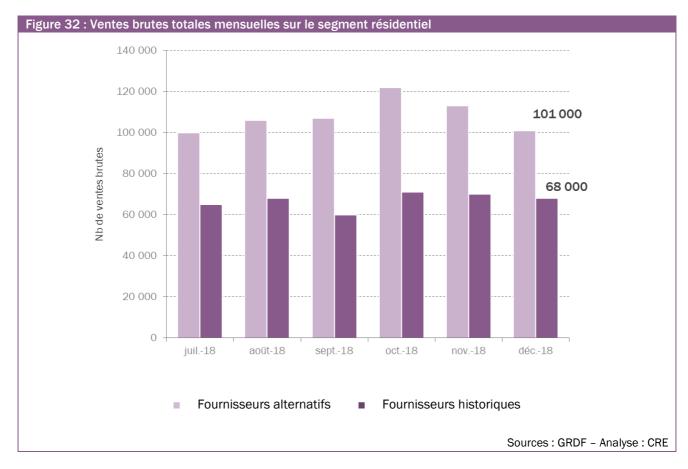
Tableau 9 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé

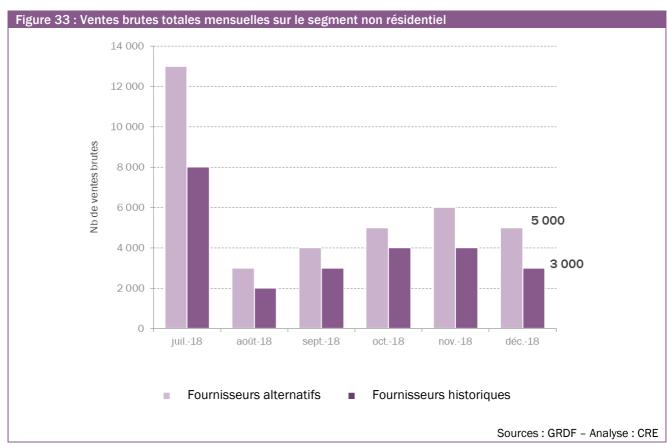
	Résidentiels		Non résidentiels	
Au cours du trimestre (en nombre de sites)	T4 2018	T3 2018	T4 2018	T3 2018
Ventes brutes totales	545 000	505 000	27 000	33 000
► Fournisseurs historiques	209 000	193 000	11 000	13 000
► Fournisseurs alternatifs	336 000	312 000	16 000	20 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes du segment	61,7 %	61,8 %	59,3 %	60,6 %

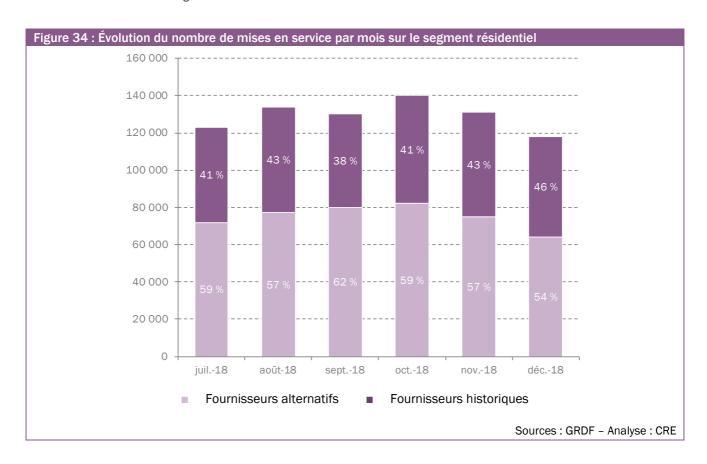
Note technique : Les données de ventes brutes sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

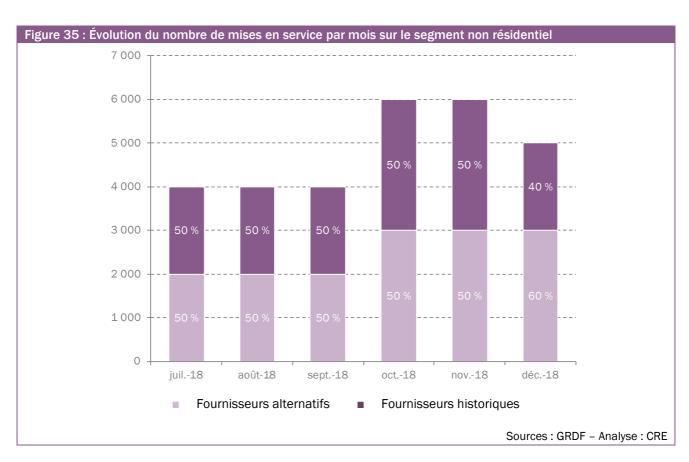
Sources: GRDF - Analyse: CRE

4.2. Ventes brutes des trimestres écoulés

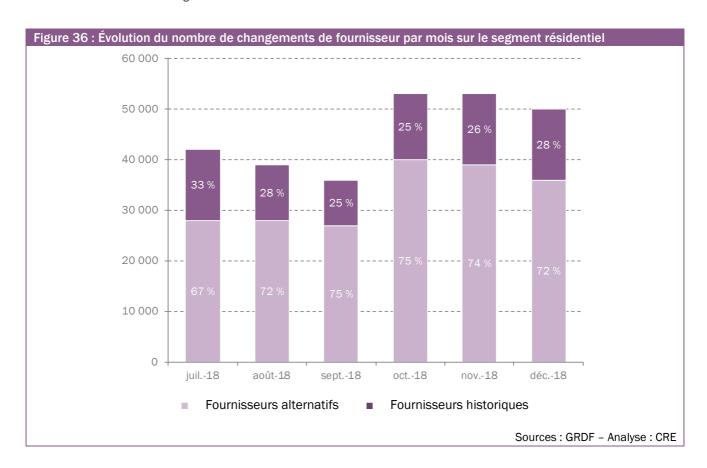


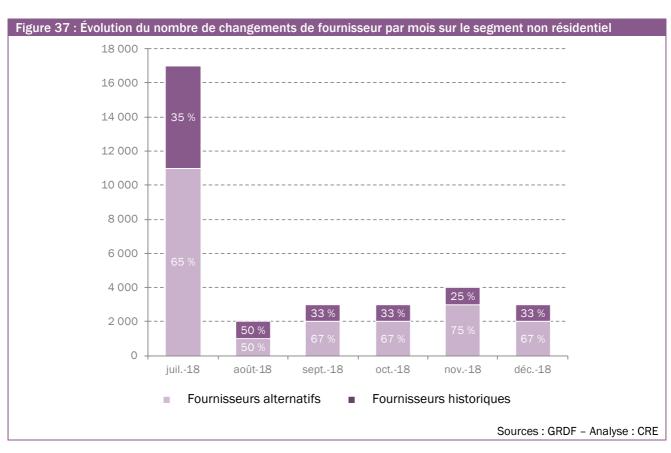






Exemple de lecture : Au cours du quatrième trimestre 2018, les fournisseurs alternatifs ont réalisé 57% des 406 000 mises en service effectuées.



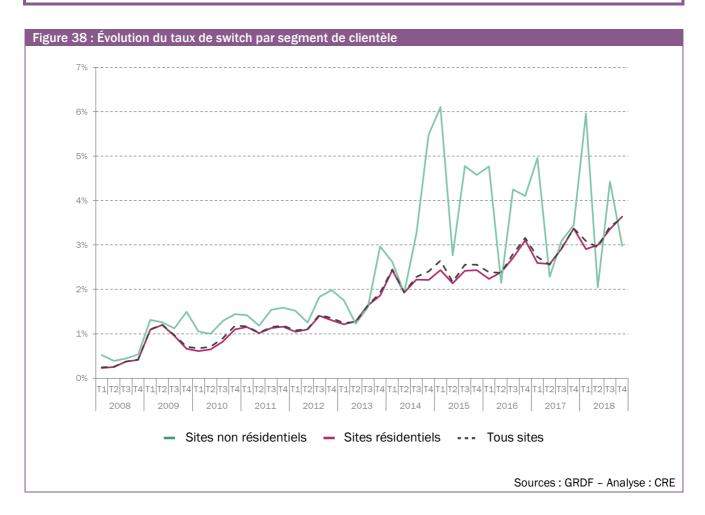


4.3. Taux de changement de fournisseurs (taux de switch)

Un switch est considéré comme le mouvement librement choisi d'un client (défini en termes d'un contrat ou les points d'approvisionnement et la quantité d'électricité ou de gaz associé au contrat) d'un fournisseur à un autre. L'activité de switch est définie comme le nombre de changements dans une période de temps donnée. Le taux de switch est alors le ratio du nombre de changements de fournisseurs ajouté aux mises en services des fournisseurs alternatifs dans la zone desservant le client sur le nombre total des clients éligibles dans chaque segment de clientèle. Il est à noter que le taux de switch ne tient pas compte des contrats renégociés sans qu'il y ait changement de fournisseurs.

Méthode de calcul du taux de switch

- Somme sur une période (un trimestre ici)
 - Des changements de fournisseur chez tous les fournisseurs
 - Des mises en service de nouveaux sites
 - Chez les fournisseurs alternatifs
 - o Chez les fournisseurs historiques en dehors de leur zone historique de desserte
- Divisée par le nombre de sites à la fin de la période

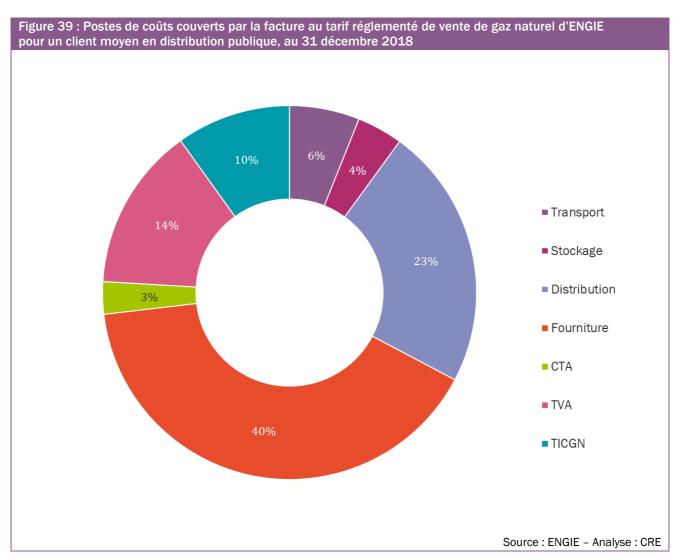


Exemple de lecture : au cours du quatrième trimestre 2018, 3,6 % des clients résidentiels ont soit :

- changé de fournisseur
- effectué une mise en service par un fournisseur alternatif
- effectué une mise en service par un fournisseur historique en dehors de sa zone de desserte.

5. PRIX DE VENTE DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL

5.1. Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente d'ENGIE



Définitions

Transport, stockage et distribution : Part du tarif réglementé de vente couvrant les coûts de transport, stockage et distribution du gaz naturel. Les coûts de transport et de distribution sont déterminés par application du tarif d'utilisation des réseaux de gaz.

Fourniture : Part du tarif réglementé de vente couvrant l'approvisionnement en gaz naturel et les coûts de commercialisation supportés par ENGIE

CTA : la Contribution Tarifaire d'Acheminement permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières.

TVA: La Taxe sur la Valeur Ajoutée s'applique à hauteur de :

5,5 % sur la part fixe (y compris la CTA);

20,0 % sur la part proportionnelle.

TICGN: la Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel est perçue pour le compte des douanes. Depuis le 1er avril 2014, la TICGN s'applique à l'ensemble des consommateurs de gaz naturel, notamment les clients résidentiels (certains usages industriels continueront toutefois à bénéficier de l'exonération). La Contribution au

Tarif Spécial de Solidarité, qui permet de financer le tarif spécial de solidarité, ainsi que la contribution biométhane, qui permet de financer les charges de service public portant sur l'achat de biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel, sont incluses dans la TICGN depuis le 1er janvier 2016. Depuis le 1er janvier 2018, elle s'élève à 8,45 €/MWh (elle était de 5,88€/MWh en 2017).

5.2. Évolution des prix de vente du gaz naturel sur le marché de détail

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE en euros constants 2015 par mégawattheure pour un client moyen en distribution publique.

Entre janvier 2008 et décembre 2018, les tarifs réglementés de vente en distribution publique ont augmenté de 14 € en euros constants 2018 par mégawattheure.

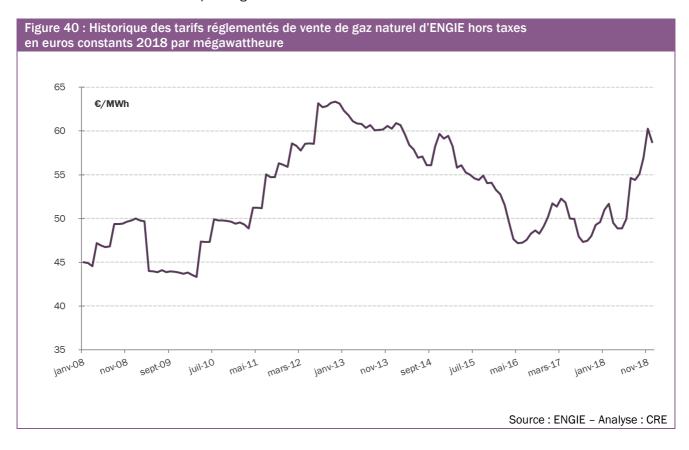


Tableau 10 : Évolution du tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en distribution publique

Date	Tarifs en distribution publique	Date	Tarifs en distribution publique	Date	Tarifs en distribution publique
jan-13	-1,8 %	juin-14	-1,7 %	oct-16	-0,8 %
fév-13	-0,5 %	juil-14	-0,1 %	nov-16	+1,6 %
mar-13	-0,3 %	aoû-14	-1,3 %	déc-16	+2,6 %
juin-13	-0,6 %	sep-14	-0,4 %	jan-17	+2,3 %
juil-13	+0,2 %	oct-14	+3,9 %	fév-17	-0,6 %
août-13	-0,5 %	déc-14	-0,8 %	mar-17	+2,6 %
sept-13	-0,2 %	jan-15	-0,6 %	avr-17	-0,7 %
nov-13	+0,6 %	fév-15	-1,3 %	mai-17	-3,3 %
déc-13	-0,1 %	mar-15	-3,5 %	juin-17	0,0 %
jan-14	+0,4 %	avr-15	+0,6 %	juil-17	-4,3 %
fév-14	+0,2 %	mai-15	-1,2 %	août-17	-0,8 %
mar-14	-1,2 %	juin-15	-0,6 %	sep-17	0,0 %
avr-14	-2,1 %	juil-15	-1,3 %	oct-17	+1,2 %
jan-13	-1,8 %	août-15	0,0 %	nov-17	+2,6 %
fév-13	-0,5 %	sep-15	+0,5 %	déc-17	+1,0 %
mar-13	-0,3 %	oct-15	-1,4 %	jan-18	+2,3 %
juin-13	-0,6 %	nov-15	-0,1 %	fév-18	+1,3 %
juil-13	+0,2 %	déc-15	-1,3 %	mar-18	-3,0 %
août-13	-0,5 %	jan-16	-2,0 %	avr-18	-1,1 %
sept-13	-0,2 %	fév-16	-1,9 %	mai-18	+0,4 %
nov-13	+0,6 %	mar-16	-3,2 %	juin-18	+2,1 %
déc-13	-0,1 %	avr-16	- 3,7 %	juil-18	+9,2 %
jan-14	+0,4 %	mai-16	- 0,6 %	août-18	+0,2 %
fév-14	+0,2 %	juin-16	0,0 %	sept-18	+0,9 %
mar-14	-1,2 %	juil-16	+0,4 %	oct-18	+3,3 %
avr-14	-2,1 %	août-16	+2,0 %	nov-18	+5,8 %
mai-14	-0,8 %	sep-16	+0,4 %	déc-18	-2,4 %

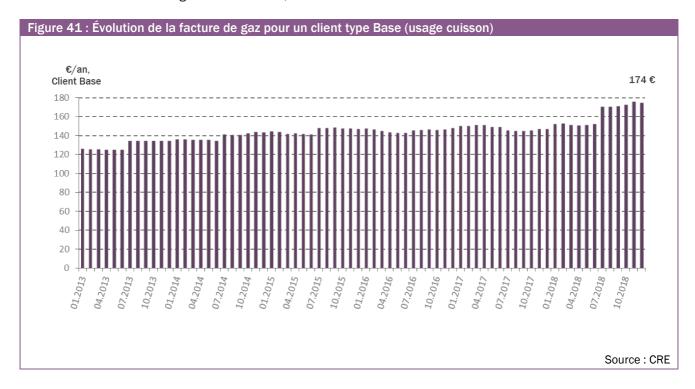
^{*} Suite à des décisions du Conseil d'État annulant les arrêtés du 27 juin 2011, du 18 juillet 2012 et du 26 septembre 2012 relatifs aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, les barèmes en vigueur pendant ces périodes ont été modifiés rétroactivement par de nouveaux arrêtés pris par les ministres en charge de l'énergie et de l'économie en 2013.

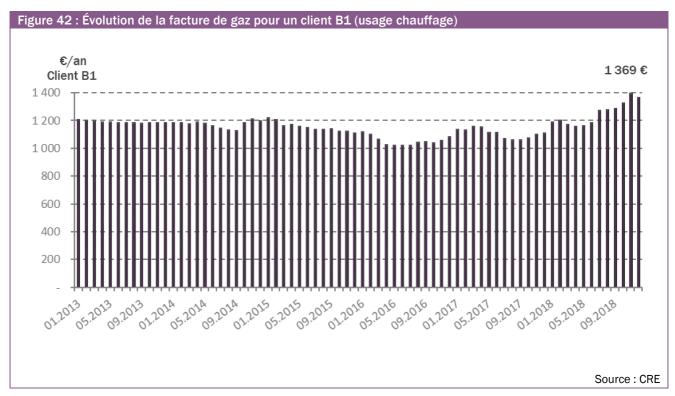
Source: CRE

5.3. Évolution de la facture annuelle de gaz naturel au tarif réglementé de vente

Les graphiques suivants donnent, à chaque date d'évolution tarifaire, la facture annuelle résultant des tarifs en vigueur pour deux clients type : un client type au tarif Base d'ENGIE avec une consommation annuelle de 750 kWh (usage cuisson), et un client type au tarif B1 (niveau 2) avec une consommation annuelle de 17 000 kWh (usage chauffage).

La facture couvre le tarif réglementé de vente, la CTA et la TVA.





5.4. Comparaison des offres

Deux offres existent sur le marché :

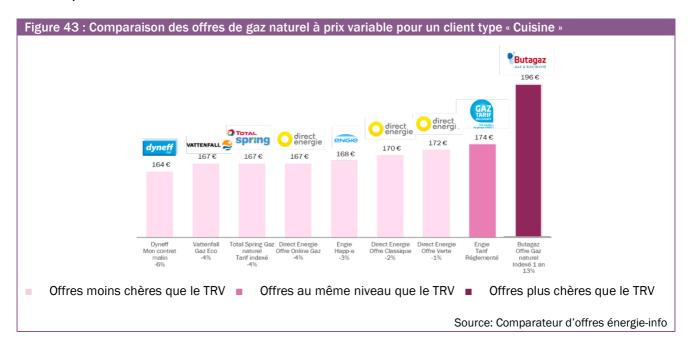
- les tarifs réglementés de vente ;
- les offres de marché. Ces offres peuvent être à prix fixe ou à prix variable. Les offres à prix variable peuvent être indexées sur les tarifs réglementés de vente ou sur différents produits (prix spot, produits pétroliers ou gaziers...) ou évoluer selon une formule propre au fournisseur.

Les graphiques suivants présentent les différentes offres proposées par les fournisseurs de gaz naturel au 31 décembre 2018 pour deux types de clients situés à Paris :

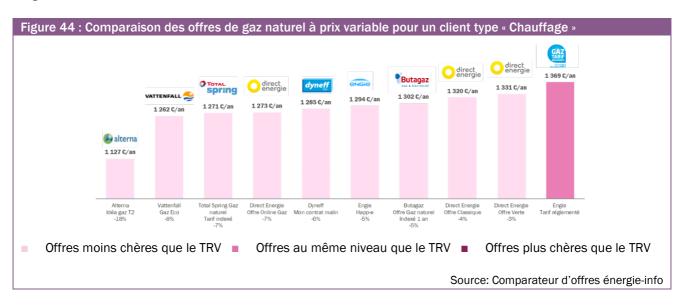
- un client-type « Cuisine » avec une consommation de 750 kWh/an;
- un client-type « Chauffage » avec une consommation de 17 000 kWh/an.

Les factures sont présentées TTC et hors promotion éventuelle.

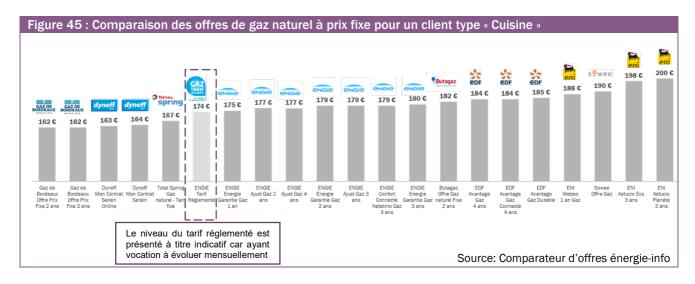
Offres à prix variable

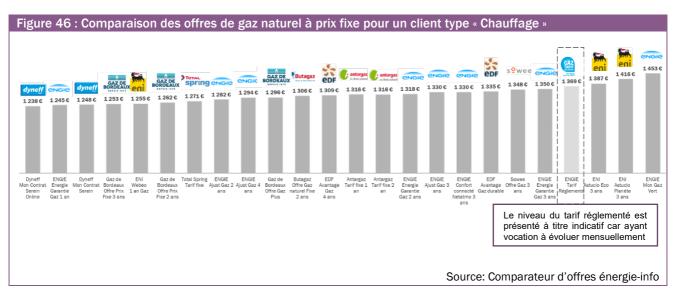


Exemple de lecture : L'offre GAZ Base proposée par Dyneff au 31 décembre 2018 est 6 % inférieure au tarif réglementé de vente.



Offres à prix fixe





Glossaire

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE COMMUN DE L'OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ

Entreprise Locale de Distribution (ELD) : distributeur non nationalisé qui assure la distribution de gaz ou d'électricité sur un territoire déterminé.

Livraison sur le marché de gros : déclaration journalière d'un acteur, auprès d'un Gestionnaire de Réseau de Transport, des échanges de gaz ou d'électricité devant avoir lieu le lendemain avec chacune de ses contreparties. Chaque livraison peut résulter d'une ou plusieurs transactions préalablement conclues sur le marché de gros.

Mise en service : cas d'un client s'installant sur un site. Deux cas sont possibles :

- Mise en service sur un nouveau site : le client arrive sur un site nouvellement construit, auquel cas une pose du compteur puis une mise en service de l'installation doivent être opérées. Par exemple, un mécanicien s'installe dans un garage nouvellement construit.
- Mise en service sur un site existant : le client arrive sur un site suite au départ d'un autre client, auquel cas la pose du compteur a déjà été effectuée. La mise en service doit être ensuite opérée afin que le client nouvellement arrivé puisse être alimenté en énergie.

Nombre de sites : par convention, les données pour un mois M (ou un trimestre T) incluent :

- les mises en service réalisées au cours du mois M (du trimestre T)
- les changements de fournisseurs réalisés au cours du mois M (du trimestre T).

Les données en nombre de sites sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

Site : lieu de consommation de gaz ou d'électricité d'un même client. Un site peut comprendre plusieurs points de livraison (compteurs). Plusieurs sites peuvent dépendre d'un même client.

Site en offre de marché : site ayant signé un contrat hors tarifs réglementés avec son fournisseur historique ou un fournisseur alternatif.

Ventes brutes mensuelles : Les ventes brutes d'un fournisseur sont égales à la somme :

- du nombre de sites mis en service (en offre de marché ou au tarif réglementé)
- du nombre de sites ayant choisi ce fournisseur à l'occasion d'un changement de fournisseur

GLOSSAIRE PROPRE À L'OBSERVATOIRE DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

Fournisseur historique : un fournisseur est considéré comme historique dans une énergie, s'il commercialise ou a commercialisé des tarifs réglementés de vente dans cette énergie.

Les fournisseurs historiques en électricité regroupent EDF et les Entreprises Locales de Distribution (ELD).

Fournisseur alternatif: les fournisseurs alternatifs regroupent les fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs historiques.

Les entreprises dont l'activité est suivie à travers l'observatoire sont :

- des responsables d'équilibre si les sites alimentés sont en contrat d'accès au réseau,
- des fournisseurs si les sites alimentés sont en contrat unique.

Nombre de sites : pour le dénombrement des sites, les sites ayant plusieurs fournisseurs sont affectés au portefeuille de leur fournisseur principal (Responsable d'Équilibre pour les clients en CARD et CART).

Segments du marché de détail : le marché de détail est divisé en quatre segments :

 Grands sites non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 250 kW. Leur consommation annuelle est supérieure à 1 GWh en général. Glossaire

- Sites moyens non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est comprise entre 36kVA et 250 kW. Leur consommation annuelle est comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh.
- Petits sites non résidentiels : sites non résidentiels dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA. Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0.15 GWh.
- Sites résidentiels : la puissance souscrite des sites résidentiels est inférieure ou égale à 36 kVA.

La segmentation non résidentiel/résidentiel est établie par les GRD sur la base des données historiques ou sur déclaration des fournisseurs.

Zones non interconnectées (ZNI): zones du territoire national qui ne sont pas reliées (par des lignes électriques) au réseau métropolitain continental (Corse, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, îles de Molène et d'Ouessant).

GLOSSAIRE PROPRE À L'OBSERVATOIRE DU MARCHÉ DU GAZ

Fournisseur historique: un fournisseur est considéré comme historique dans une énergie s'il commercialise ou a commercialisé des tarifs réglementés de vente dans cette énergie. Les fournisseurs historiques en gaz naturel regroupent ENGIE (ex GDF Suez). Total Energie Gaz et les Entreprises Locales de Distribution (ELD).

Fournisseur alternatif: les fournisseurs alternatifs regroupent les fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs historiques.

Les entreprises dont l'activité est suivie à travers l'observatoire sont :

- les expéditeurs livrant du gaz aux sites de consommation raccordés au réseau de transport
- les fournisseurs livrant du gaz aux sites de consommation raccordés au réseau de distribution (résidentiels et non résidentiels).

Consommation : : la consommation annualisée pour les sites transport est calculée à partir de la consommation réalisée de l'année précédente. La consommation annualisée des sites distribution correspond à la consommation annuelle de référence (CAR) de chaque site mise à jour chaque année au 1er avril.

Nombre de sites : un site multifournisseur est affecté au fournisseur dont la capacité de transport souscrite est la plus élevée.

Point d'échange de gaz – PEG : point virtuel, rattaché à une zone d'équilibrage, où un expéditeur peut céder du gaz à un autre expéditeur.

Segments de marché : le marché est divisé en 3 segments :

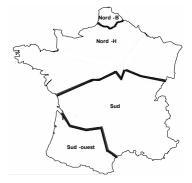
- les clients non résidentiels raccordés au réseau de transport
- les clients non résidentiels raccordés au réseau de distribution
- les clients résidentiels raccordés au réseau de distribution

La distinction non résidentiel/résidentiel est établie par les GRD sur la base des données historiques ou sur déclaration des fournisseurs.

Zone d'équilibrage : zone géographique du réseau de transport de gaz sur laquelle l'équilibre doit être assuré entre les entrées et les sorties de gaz.

Zone Nord-B/Nord-H: la zone d'équilibrage Nord-B est alimentée en gaz-B, qui provient essentiellement des Pays-Bas et qui se distingue par sa teneur plus élevée en azote (B pour "Bas pouvoir calorifique"). La zone d'équilibrage Nord-H est alimentée en gaz-H, qui est identique au gaz distribué sur le reste du territoire et qualifié de gaz-H pour "Haut pouvoir calorifique". Contractuellement, les anciennes zones Nord H et Nord B ont fusionné au 1er avril 2013.

Zone Sud/Sud-Ouest: Depuis le 1er avril 2015, les places de marché PEG Sud et TIGF ont fusionné conduisant à la création d'une place de marché commune : le TRS (Trading Region South). Il ne subsiste donc aujourd'hui qu'un seul point d'échange (le TRS) mais les deux zones d'équilibrage restent distinctes.



Index

INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Typologie des sites en électricité	7
Figure 2 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché	9
Figure 3 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché	9
Figure 4 : Répartition des sites par type d'offre au 31 décembre 2018	10
Figure 5 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 31 décembre 2018	11
Figure 6 : Indice HHI par segment de marché	12
Figure 7 : Quantité d'ARENH livrée par semestre par type de consommateur	13
Figure 8 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel	18
Figure 9 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel	18
Figure 10 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment résidentiel	19
Figure 11 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment résidentiel	20
Figure 12 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment non résident	
Figure 13 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle	21
Figure 14 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente d'électricité pour un client résidentiel au 31 décembre 2018	22
Figure 15 : Historique des tarifs réglementés de vente d'électricité hors taxes en euros constants 2016	23
Figure 16 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif Base 6 kVA	24
Figure 17 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif HP/HC 9 kVA	24
Figure 18 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type Base	25
Figure 19 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type Base	26
Figure 20 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type HP/HC	26
Figure 21 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type HP/HC	27
Figure 22 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type Base	27
Figure 23 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type Base	28
Figure 24 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC	28
Figure 25 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC	29
Figure 26 : Typologie des sites en gaz naturel	31
Figure 27 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché	33
Figure 28 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché	34
Figure 29 : Répartition des sites par type d'offre au 31 décembre 2018	35
Figure 30 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 31 décembre 2018	36
Figure 32 : Indice HHI par segment de marché	37
Figure 33 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel	42
Figure 34 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel	42
Figure 35 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment résidentiel	43
Figure 36 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment non résidentiel	43
Figure 37 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment résidentiel	44
Figure 38 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment non résidentiel	44
Figure 39 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle	45

OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE DÉTAIL QUATRIÈME TRIMESTRE 2018

Index

Figure 40 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE pour client moyen en distribution publique, au 31 décembre 2018	
Figure 41 : Historique des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en euros constants 2018 par mégawattheure	
Figure 42 : Évolution de la facture de gaz pour un client type Base (usage cuisson)	49
Figure 43 : Évolution de la facture de gaz pour un client B1 (usage chauffage)	49
Figure 44 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Cuisine »	50
Figure 45 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Chauffage »	50
Figure 46 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Cuisine »	51
Figure 47 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Chauffage »	51

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse en nombre de sites	8
Tableau 2 : Synthèse en consommation annualisée	8
Tableau 3 : Liste des fournisseurs nationaux d'électricité enregistrés sur le site energie-info et actifs au 31 décembre 2018	14
Tableau 4 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé	17
Tableau 5 : Historique des évolutions moyennes du tarif réglementé de vente d'électricité par couleur	23
Tableau 6 : Synthèse en nombre de sites	32
Tableau 7 : Synthèse en consommation annualisée	32
Tableau 8 : Liste des fournisseurs nationaux de gaz naturel enregistrés sur le site energie-info et actifs au 3 décembre 2018	
Tableau 9 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé	41
Tableau 10 : Évolution du tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en distribution publiqu	u e 48